

Hommage aux étrangers dans la Résistance - Installation de la Sculpture de Jorge SOLER - Encaissement d'une subvention et réaffectation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 15 février 1993, le Conseil Municipal émettait un avis favorable à l'implantation d'une sculpture monumentale de Jorge SOLER, en hommage aux étrangers dans la Résistance.

Cette opération a fait l'objet d'un financement conjoint du Centre National des Arts Plastiques, du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et du Fonds d'Action Sociale.

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville vient d'allouer à l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation une subvention destinée à couvrir en partie les frais d'installation de ladite sculpture.

L'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation propose de reverser cette subvention d'un montant de 45 000 F à la Ville de Besançon, responsable de l'opération.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser cette somme de 45 000 F en recettes à rattacher au chapitre 908.6 article 1059 (autres participations) - 00509 code service 41000,

- de la réimputer en dépenses au même chapitre article 2169 (acquisition et installation de la sculpture) 00509 code service 41040.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LE MAIRE : Cette sculpture ne donne pas satisfaction à tous. J'ai eu quelques courriers me le disant mais en matière de culture, les goûts sont différents, parfois même presque contradictoires. Toutefois, je crois que nous avons bien fait d'accepter cette proposition et la plupart des gens sont largement satisfaits.

M. ALAUZET : Est-ce que vous pourriez nous indiquer le coût pour la Ville de cette journée en dehors des coûts évidemment des charges de l'État et autres ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas encore le compte mais vous l'avez vu tout à l'heure, dans les crédits complémentaires, le Service des Relations Publiques a demandé 30 000 F. On vous présentera le compte en détail lorsqu'on l'aura fait, c'est-à-dire en novembre. C'est vrai que toute visite, surtout du premier personnage de l'État, entraîne des dépenses mais vous les aurez en détail, il n'y a rien à cacher.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.